

Avis d'Appel d'Offres International Ouvert
N° DNCMP/31/T/2019-2020 pour l'exécution de travaux de
réhabilitation des pistes rurales dans les Communes Gisuru,
Nyabitsinda et Kinyinya de la Province Ruyigi (30,850 Km).

Date de publication des offres 11/11/2019

Date d'ouverture des offres 11/12/2019

Objet

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu des financements du FIDA (don GAFSP N°2000000834, don DSF N°2000000833) et de l'OFID (Prêt 1604P) pour financer les activités du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso « PNSADR-IM ».
2. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour l'aménagement/réhabilitation de la piste constituée de deux (02) tronçons de pistes dont le détail est présenté ci-après :
 - ❖ Tronçon 1 : Aménagement du Tronçon NYABITARE-NDAGO-NYABITSINDA sur un linéaire total de 19,450 Km : De PK0+000 au PK19+450
 - ❖ Tronçon 2 : Réhabilitation du Tronçon NYABITSINDA – VUMWE sur un linéaire total de 11,400 Km :De PK11+450 au PK30+850

Les travaux faisant objet du présent marché sont constitués d'un lot unique.

3. A cet effet, le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de réhabilitation de deux (02) tronçons de piste i) Nyabitare-Ndago-Nyabitsinda situés dans les Communes Gisuru, Nyabitsinda et ii) Nyabitsinda-Vumwe situé dans les Communes Nyabitsinda et Kinyinya de la Province Ruyigi.
4. Ces travaux sont constitués **de deux (02) tronçons** comme indiqué ci-dessus sur un linéaire total de **30,850 km**, d'une largeur rechargée de 6 m et d'une épaisseur de la couche de roulement compactée de 15 cm.
5. Les travaux comprennent les postes suivants :
 - INSTALLATION DE CHANTIER
 - TRAVAUX PREPARATOIRES
 - TRAVAUX DE CHAUSSEE
 - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
 - OUVRAGES DE PROTECTION

5.1. INSTALLATION DE CHANTIER :

Ce poste comprend :

- L'installation de chantier ;
- Le déplacement des tuyaux d'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux en provenance des bornes fontaines
- Le repli et le nettoyage du chantier ;

5.2. TRAVAUX PREPARATOIRES :

Ce poste comprend :

- Le débroussaillage ;
- L'abattage des arbres et le dessouchage ;
- Le dégagement des éboulements, ainsi que
- La démolition des ouvrages d'art ;

5.3. TRAVAUX DE CHAUSSEE

Ce poste comprend :

- Les déblais de toute nature ;
- Le reprofilage et compactage de la plateforme ;
- Le remblai d'emprunt
- Les purges ;
- Le rechargement de la couche de roulement, ép. 15cm ;

5.4. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Ce poste comprend :

- Les fossés en terre ;
- Les fossés maçonnés ;
- Les fossés de crête ;
- Les ouvrages de traversée (OT) en maçonnerie et dalles ;
- Les passages pour véhicules et dalles ;
- Les passages piétons et dalles ;
- Les ouvrages constitués de puisards ;
- Les maçonneries de moellons ;
- Le gabionnage ;
- L'engazonnement ;

5.5. TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DALOTS

- La description de la construction des dalots, la construction et/ou la réhabilitation des ouvrages d'art comme les buses, les ouvrages de traversée, etc. nécessite une description spécifique et les détails se trouvent sur les plans en annexe.

5.6. TRAVAUX DE PROTECTION ET DE SIGNALISATION

- La fourniture et la pose des signalisations routières.

Financement du marché

6. Le marché sera financé par le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso « PNSADR-IM » sur **Prêt OFID N° 1604P (75%)** et sur **Don GAFSP N° 2000000834 (25%)** conformément aux directives du COSTAB.

Spécification du marché et allotissement

7. La passation du Marché sera conditionnée par un Appel d'Offres International Ouvert (AOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29 janvier 2018.
8. Les travaux faisant objet du marché sont répartis sur un linéaire total de 30,850 km constitué de deux (02) tronçons de pistes : Nyabitare-Ndago-Nyabitsinda et Nyabitsinda-Vumwe situés dans les Communes Gisuru, Nyabitsinda et Kinyinya de la Province Ruyigi dont le détail est présenté ci-après :
 - Tronçon 1 : Aménagement du Tronçon NYABITARE-NDAGO-NYABITSINDA sur un linéaire total de 19,450 Km : de PK0+00 au PK19+450
 - Tronçon 2 : Réhabilitation du Tronçon NYABITSINDA – VUMWE sur un linéaire total de 11.400 Km : de PK11+450 au PK30+850
9. L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de **huit (08) mois calendaires** pour l'ensemble des travaux. Le soumissionnaire peut toutefois proposer un délai plus court.
10. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Conditions de participation et de passation des marchés

11. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
12. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par les clauses d'inéligibilité énumérées à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29/01/2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04/02/2008 portant Code des Marchés publics.

Consultations et acquisition du dossier d'appel d'offres

13. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté à la Coordination du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) sis en Commune Muha, Zone Kinindo, Avenue du Large n° 30 ; Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi; E-mail : ufcp.pnsadrim@gmail.com; Tél.+257 22 24 92 51 ou sur les sites web : www.programmefidaburundi.org et www.armp.bi.
14. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au secrétariat du PNSADR-IM moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cent cinquante mille Francs Burundais (150.000 BIF) ou quatre-vingt dollars américains (80 USD¹)**, dont la moitié (75.000 BIF) ou (40 USD) sera versée sur le sous compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) (**code swift : BRBUBIBI**) et l'autre moitié (75.000 BIF) ou (40 USD) sur le compte n° 1101/176 ouvert à la BRB (**code swift : BRBUBIBI**) au nom du PNSADR-IM.

¹ 1USD=1859,90 BIF (Cours vendeur de la BRB à la date du 28/06/2019)

Les originaux des bordereaux de paiement constituent des pièces administratives exigées à chaque soumissionnaire.

15. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

16. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Coordination du PNSADR-IM, Avenue du Large n° 30, Tél. +257 22 24 92 51, en mentionnant la référence de publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à toutes les Entreprises qui ont acheté le Dossier d'appel d'offres cinq (05) jours calendaires avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Visite des lieux des sites

17. Vue la complexité de la piste à réhabiliter, une visite des lieux est vivement recommandée pour tous les soumissionnaires. Elle sera organisée **en date du 26/11/2019 à partir de 9 heures, heure locale**. La rencontre est fixée au Bureau de l'Unité de Facilitation et de Coordination Régionale du PNSADR-IM de Moso (UFCR-Moso) sise dans les enceintes du Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage en Province Ruyigi « BPEAE Ruyigi ». Après la visite, les soumissionnaires seront informés sur les conditions de passation des marchés, les exigences en matière de la disponibilité du personnel aligné et de la remise du projet d'exécution, les problèmes particuliers rencontrés au niveau de l'environnement, etc.

Garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission

18. L'offre devra être accompagnée d'une garantie bancaire (ou de toute autre institution financière) de soumission d'un montant de **vingt millions de Francs Burundais (20.000.000 BIF) pour les soumissionnaires locaux ou dix mille sept cent cinquante dollars américains (10.750 USD) pour les soumissionnaires non-résidents**. Cette garantie peut être libérée en monnaie locale pour les soumissionnaires non-résidents à condition que cette dernière soit fournie par une banque (ou toute autre institution financière) locale.
19. Cette garantie de soumission se présentera sous forme de caution bancaire (ou toute autre institution financière), conforme au modèle du DAO, et émise par une banque bancaire (ou toute autre institution financière) agréée au Burundi. Elle devra être valide pour une période de quatre - vingt - dix (90) jours calendaires suivant la date d'ouverture des plis. Les chèques bancaires, les chèques certifiés et les montants en numéraires ne sont pas acceptés pour le présent marché.

Validité des offres

20. Les offres sont valables pendant une période de quatre - vingt - dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

21. Les offres devront être déposées à l'adresse indiquée au point 13 ci-dessus du PNSADR-IM au plus tard le 11/12/2019 à **10 heures précises, heure locale**.

22. Toute offre reçue après l'heure et la date limite indiquée ci-dessus ne sera pas prise en considération et sera rejetée à l'ouverture des offres. Le motif du rejet sera consigné dans le procès-verbal d'ouverture des offres.
23. Toute offre reçue après l'heure et la date limite indiquée ci-dessus ou portant l'identité du soumissionnaire ne sera pas prise en considération et sera rejetée à l'ouverture des offres. Le motif du rejet sera consigné dans le procès-verbal d'ouverture des offres.

Séance d'ouverture des offres

24. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent au siège du PNSADR-IM dont l'adresse est indiquée ci-dessus, le.... (jour), 11.../...12.../2019 à 10 heures 30 minutes, heure locale.

Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics révisé, un cadre requis par l'Autorité Contractante, auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

25. Lors de l'ouverture des offres, la sous-commission désignée à cet effet, après avoir déclaré les offres reçues dans les délais, doit vérifier la présence des documents administratifs exigés par le Dossier d'Appel d'Offres qui sont les suivants :

- a) La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;
- b) L'original de la garantie de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres d'un montant de vingt millions de Francs Burundais (20.000.000 BIF) pour les soumissionnaires locaux ou dix mille sept cent cinquante dollars américains (10.750 USD) pour les soumissionnaires non-résidents.
- c) Les statuts du soumissionnaire (personne morale) doivent être présentés par chaque entreprise en cas de groupement ;
- d) **L'acte notarié** en cas de groupement de soumissionnaires faisant ressortir l'accord d'association entre les membres du groupement et **la procuration** autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à **signer au nom du groupement** ; **ces documents seront signés par les personnes habilitées** et l'acte notarié devra établir que **tous les membres seront responsables conjointement et solidairement pour l'exécution du marché jusqu'à la clôture du contrat c'est-à-dire jusqu'à la réception définitive** ;
- e) L'attestation de non-redevabilité pour soumission en **original** délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) pour les soumissionnaires locaux ou d'un Organisme similaire du pays d'origine du soumissionnaire non-résident au Burundi ;
- f) Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) : Il est exigé à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
- g) L'attestation de non-redevabilité **en original** délivrée par l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) pour les soumissionnaires locaux ou d'un Organisme similaire du pays d'origine du soumissionnaire non-résident au Burundi. Elle devra être valide à la date d'ouverture des soumissions et devra être présentée par chaque entreprise en cas de groupement ;
- h) L'attestation du Tribunal ayant le commerce dans ses attributions prouvant que le soumissionnaire n'est pas en faillite ou en liquidation pour les soumissionnaires locaux et non-résidents au Burundi : elle devra être **valide** à la date d'ouverture des soumissions et devra être présentée par chaque entreprise en cas de groupement ;

- i) La copie du registre de commerce pour les soumissionnaires locaux et non-résidents au Burundi et devra être présentée par chaque entreprise en cas de groupement ;
- j) L'expérience générale en matière de constructions d'au moins trois (03) ans ;
- k) L'expérience spécifique indiquée sur une liste d'au moins **trois (03) références techniques** analogues du soumissionnaire en matière de traçage/réhabilitation des pistes rurales **ayant chacune un linéaire minimal en continu de dix (10) km** (travaux exécutés pendant les cinq (05) dernières années : 2014-2015-2016-2017-2018) : cette liste devra être accompagnée des procès-verbaux de réception (provisoire ou définitive) ;
- l) Présenter une attestation bancaire de capacité financière (ligne de crédit) d'un **montant de trois cent millions de francs Burundais (300.000.000 BIF)** ou cent soixante mille dollars américains (160 000 USD) ;
- m) Le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins un chiffre d'affaires d'un montant d'un **milliard de Francs Burundais (1.000.000.000 BIF) durant les cinq (05) dernières années (2014-2015-2016, 2017 et 2018)** soit 200 000 000 BIF par an, ou cinq cent cinquante mille dollars américains (550 000 USD), soit 110 000 USD par an.
- n) Le soumissionnaire doit remettre **les bilans et les comptes d'exploitation des trois (03) dernières années**
- o) La déclaration de non conflit d'intérêt ;
- p) Le siège social avec indication de l'adresse physique et ses numéros de contact (Téléphone et E-mail).

- en cas de groupement :

- q) La procuration authentifiée (notarié) autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à signer au nom du groupement ;
- r) L'accord d'association entre tous les membres du groupement d'entreprises authentifié par le notaire ;
- s) Les engagements du groupement à rester solidaires pendant toute la durée du marché (jusqu'à la réception définitive) qui sont authentifiés par le notaire ;
- t) Les statuts de chaque membre du groupement ;
- u) Chaque membre du groupement devra fournir sa NIF.

N.B : A la séance d'ouverture des offres le rejet des offres se limite uniquement aux cas des offres arrivées hors délai.

Critères de qualification

- 26. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra :
 - a) Présenter les documents administratifs exigés et valable ;
 - b) Présenter les preuves de ses capacités techniques et financières.
- 27. Les critères de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés et détaillées dans les Données Particulières d'Appel d'Offres « DPAO », paragraphe 4.3, et à la Section II du dossier d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le 07/11/2019

Le Coordinateur du PNSADR-IM

Damase NTIRANYIBAGIRA

